

Le 04 décembre 2023 , à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de La Fouillouse, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Patrick BOUCHET, Maire.

Nombre de membres en exercice : 27

Date de convocation du Conseil Municipal : le 28 novembre 2023

**Présents :**

M. Patrick BOUCHET, M. Philippe BONNEFOND, Mme Valérie PICQ , M. Hervé JAVELLE, Mme Maryline MARESCAL, M. Rémy GIRARDON, Mme Marie-Claude BRANCIER-JACQUIER, M. Sébastien FAUST, Mme Laurence BUSSIERE, M. Pierre CLAVEL, M. Jean-François MONTMARTIN, Mme Caroline ZANDER, M. Jérôme DROUET, Mme Annabel TAILLANDIER, Mme Célia DUMAS, Mme Clémence SABAUT, Mme Jennifer DAUPHY-SABY, M. Amaury GARDE, M. Richard GRIFFON, Mme Céline CHAMPAGNON, M. Thomas VINCENT.

**Absents :**

Mme Fabienne MEYNAND , M. Bruno VILLEMAGNE, Mme Karine BREURE, M. Jean-Nicolas JOUVE, Mme Justine GIRARDON, Mme Sophie GOUDIN.

**Procurations :**

M. Bruno VILLEMAGNE à M. Jérôme DROUET, Mme Karine BREURE à M. Amaury GARDE, M. Jean-Nicolas JOUVE à Mme Marie-Claude BRANCIER-JACQUIER, Mme Justine GIRARDON à M. Rémy GIRARDON.

Secrétaire : M. Jean-François MONTMARTIN

**OBJET : « Délégation de Service Public pour l'exploitation et la gestion du multi-accueil municipal « La cachette des écureuils » et du jardin d'enfants « Le jardin des écureuils » - Choix du délégataire et approbation de la convention**

Monsieur le Maire rappelle que la Commune de La Fouillouse et la société LPCR DSP LA FOUILLOUSE ont conclu, le 12 janvier 2018, une convention de délégation de service public portant sur la gestion de la crèche « La Cachette des Ecureuils » et du jardin d'enfant « Le Jardin des Ecureuils ».

La Convention a été conclue à compter du 1er septembre 2018 pour une durée de 5 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2022, et prolongée par avenants jusqu'au 31 décembre 2023.

Aux termes de l'article L 1411-7 du code général des collectivités territoriales (CGCT), « Deux mois au moins après la saisine de la commission prévue à l'article L 1411-5, l'assemblée délibérante se prononce sur le choix du délégataire et la convention de délégation de service public ».

Il convient au préalable de rappeler les conditions de la consultation :

Dans sa séance du 27 juin 2022, le Conseil Municipal a décidé d'approuver le principe d'une délégation de service public pour l'exploitation et la gestion du multi-accueil municipal « La cachette des écureuils » et du jardin d'enfants « Le jardin des écureuils ».

Un avis d'appel à candidatures a été publié au BOAMP le 11 août 2023 et sur la plateforme de dématérialisation <https://loire.marches-publics.info/>

Les date et heure limites de réception des candidatures ont été fixées au 13 septembre 2023 à 12H00.

Quatre plis ont été déposés avant la date et heure limites, à savoir :

- PEOPLE AND BABY
- LEO LAGRANGE
- Les Petits Chaperons Rouges
- LA MAISON BLEUE

La Commission de délégation de service public (CDSP) qui s'est réunie le 26 septembre 2023 à 9H00 pour l'analyse des candidatures a retenu :

- PEOPLE AND BABY
- Les Petits Chaperons Rouges
- LA MAISON BLEUE

La commission de délégation de service public, réunie le 19 octobre 2023 à 8H00, a procédé à l'examen des offres et a émis l'avis d'inviter les 3 candidats à entrer en négociation avec la commune.

Les réunions de négociation se sont déroulées le 13 novembre 2023.

Les candidats ont été invités à remettre une offre améliorée pour le 17 novembre 2023 à 14H00.

La négociation étant parvenue à son terme, il revient au Conseil municipal de se prononcer « sur le choix du délégataire et la convention de délégation de service public » conformément aux dispositions de l'article L 1411-7 du CGCT.

Sur la base des critères énumérés dans le règlement de consultation, et au vu du rapport d'analyse des offres, Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal le candidat LES PETITS CHAPERONS ROUGES comme délégataire pour les motifs exposés dans le rapport transmis aux membres du Conseil Municipal.

*Le Conseil Municipal après avoir délibéré,  
DÉCIDE à l'unanimité*

- ✚ **D'APPROUVER** le choix de retenir LES PETITS CHAPERONS ROUGES comme délégataire pour l'exploitation et la gestion du multi-accueil municipal « La cachette des écureuils » et du jardin d'enfants « Le jardin des écureuils »,
- ✚ **D'APPROUVER** la convention de délégation de service public et l'ensemble de ses annexes tels que résultant du processus de la négociation, dont la durée est de 5 ans,
- ✚ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention de délégation de service public et ses annexes.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200974-20231204-75-23-DE

Accusé certifié exécutoire Le secrétaire de séance,

Réception par le préfet : 13/12/2023

Notification : 11/12/2023

M. Jean-François MONTMARTIN



Fait à la Fouillouse, le 04 décembre 2023

Le Maire,

Patrick BOUCHET

